



# Fiche d'inscription au cloître de Bayonne été 2022

cette année,  
les dossiers sont à retourner avant le 14 avril 2022 chez  
Serrier Gaelle, 9 route de St Vincent, 40230 Tosse  
contact@gaapa.fr Tél 0681677584

NOM- PRENOM

RAISON SOCIALE

ADRESSE

Tél portable :

Email :

Facebook :

Site web :

N° DU REPERTOIRE DE METIERS :

Ou N° URSSAF

Ou N° MAISON DES ARTISTES

Adhérent atelier d'art de france:

Oui  Non

Votre métier :

VOTRE CA se situe

moins de 20 000 €

plus de 20 000 €

PIECES EXPOSEES ET DESCRIPTIF PRECIS DE VOTRE ACTIVITE (techniques employées) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **Droits à l'image :**

- j'autorise le GAAPA à utiliser mes images pour sa communication
- je n'autorise pas le GAAPA à utiliser mes images pour sa communication

## **Dates d'exposition et tarifs :**

60€ de cotisation annuelle à l'association (obligatoire)

- du vendredi 15 juillet au dimanche 24 juillet (10 jours) : 40€ le m2
- du mercredi 3 août au lundi 22 août (20 jours) : 80€ le m2
- période complète du 15 juillet au 22 août (30 jours) : 95€ le m2

Les dossiers qui concernent la durée totale seront sélectionnés en priorité, les demi périodes feront l'objet d'une faisabilité en fonction des périodes demandées et des métiers . Nous disposons d'une vingtaine d'emplacements.

SURFACE SOUHAITEE (en M<sup>2</sup>) :  6 m2     9 m2     12 m2     15 m2

la location d'un emplacement comprend :

- branchement électrique 500watts ( sous réserve de l'obtention du raccordement )
- des sacs pour chaque vente (illimités)
- Votre fiche personnelle sur le site [www.gaapa.fr](http://www.gaapa.fr) pendant 12 mois

Prévoir des cales biaisées car le sol n'est pas parfaitement plat

**Ne seront prises en compte que les candidatures accompagnées d'un dossier complet**

Le GAAPA vous remercie de votre compréhension.    SIGNATURE

## **PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT À VOTRE DOSSIER**

- Attestation chambre des métiers ou maison des artistes de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle de l'année en cours
- Chèque de 60 euros à l'ordre du GAAPA pour l'adhésion à l'association encaissable après acceptation de votre dossier
- Chèque de la totalité selon la taille de votre stand et la période à l'ordre du GAAPA encaissable après la fin de la manifestation.
- La demande de participation et le règlement général dûment signés (en bas des deux pages)
- Un descriptif précis de votre activité, produits et méthodes de travail
- photos de bonne qualité des articles que vous souhaitez exposer (inscrire le prix de l'objet dans le titre de votre photo) à envoyer par email en priorité (via we transfert si elles sont trop lourdes) sinon CDrom ou clé USB (pas de photocopies)(dans ce cas joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour qu'on puisse vous les renvoyer) . Veillez à soigner la présentation, il en sera tenu compte au moment de la sélection.
- Photo de votre atelier
- Photo de votre stand

Votre dossier de candidature doit parvenir le **14 avril 2022 au plus tard**

**ATTENTION : Tout dossier incomplet , non accompagné des 2 chèques ou non signé ne sera pas examiné, merci de votre compréhension**